

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Band: 10 (1937)
Heft: 5

Artikel: Les grandes artères de communications
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-120525>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les grandes artères de communications

Le réseau doit relier le centre actif de la ville à l'extérieur et faire communiquer entre elles les différentes directions géographiques.

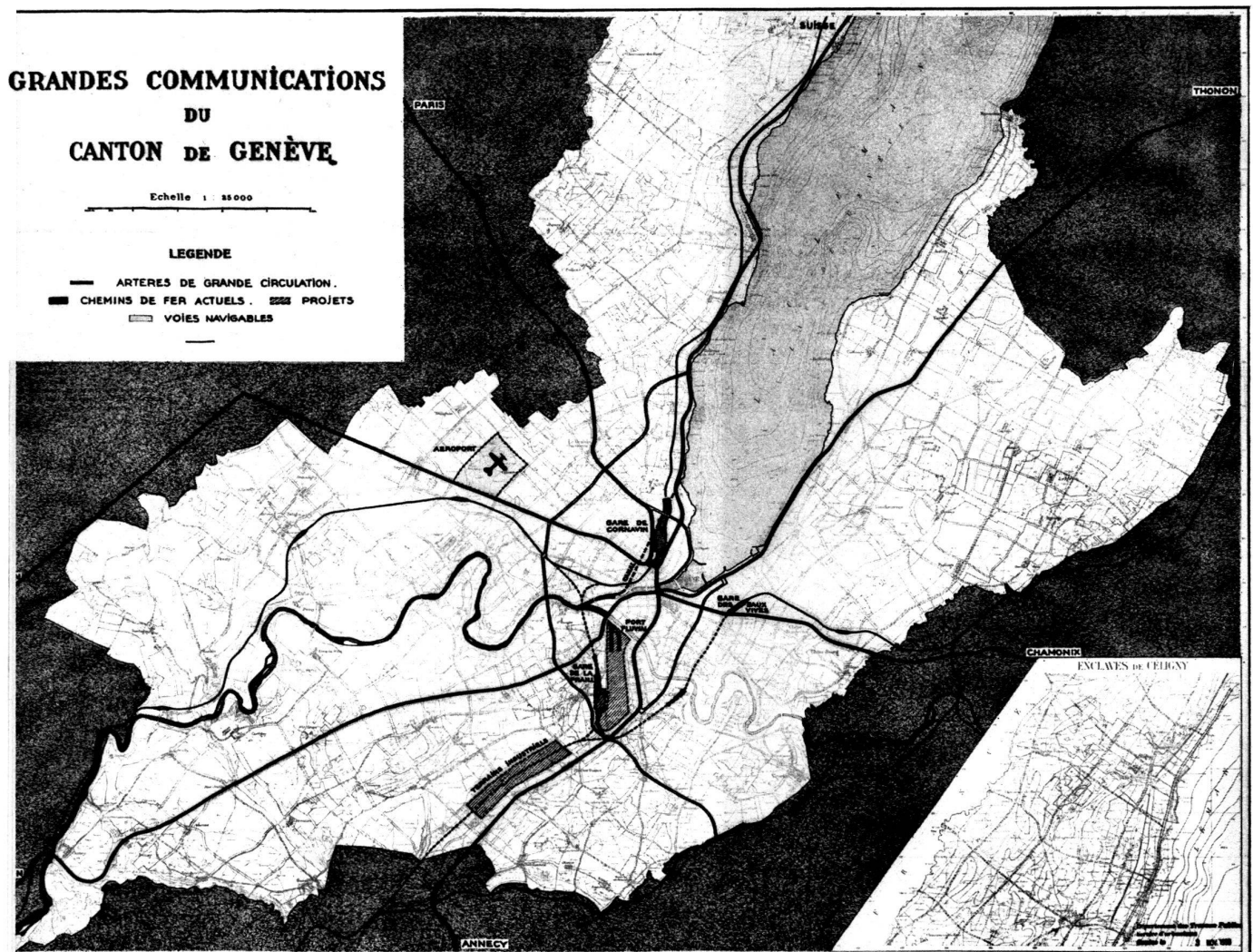
Genève possède déjà plusieurs artères au tracé clair. Par contre, la route du midi doit encore suivre un labyrinthe. D'aucunes sont trop étroites. Certains carrefours jettent les étrangers dans la mauvaise voie.

Le plan présent figure un tracé idéal.

C'est un organe complet. Les travaux d'urbanisme devront tendre à le faire fonctionner au plus vite et au mieux des possibilités.

Le profil idéal d'une grande artère est prévu au minimum à 36 mètres.

Certains tronçons peuvent prendre d'ores et déjà leur place et leur forme définitives. D'autres ne les obtiendront qu'au fur et à mesure de la rénovation d'ensemble des quartiers.



Ce plan indique également les autres moyens de communication : chemins de fer, voies navigables, aéroport. Tous ces éléments de la vie économique de la cité doivent être incorporés, en temps opportun, dans le plan directeur de l'agglomération urbaine.